



En exercice : 58

Présents : 44

Votants : 45

Séance du 9 mai 2023

Le Neuf Mai Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 mai 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	/
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, HINCELIN Marie-Noëlle, titulaires
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaéтан, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	/
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), GOHIER Odile (Denazé), JUGÉ Joseph et DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), , PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), BANNIER Géraldine (Courbeveille), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Bertrand de GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD
Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT (absent)

Secrétaire de Séance : Élu M. Christian BERSON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION 2023-05/59 : POLE CULTURE

Séance du : 9 mai 2023

OBJET 2023– 05/59 : POLE CULTURE

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – ENJEUX ET OBJECTIFS

Le Projet Culturel de Territoire définit la stratégie pluriannuelle cohérente de la CCPC pour ses interventions dans tous les domaines de la culture et constitue l'axe central de conventionnement avec les partenaires institutionnels (Département de la Mayenne et Drac Pays de la Loire). Mme Edit RAGARU, Vice-Président en charge de la Culture, rapporte au conseil communautaire que la commission culture s'est réunie le 21 mars 2023 afin de définir les objectifs du second projet culturel de territoire du Pays de Craon pour la période septembre 2023 à août 2027. Il est donc proposé de valider les objectifs du second PCT en conseil communautaire.

□ **Evaluation du 1^{er} PCT 2019/2022 : La grande majorité des objectifs sont atteints :**

- A. Décloisonnement des services effectifs : pôle culture identifié comme une structure ressource
- B. Etablissement d'enseignements artistiques :
 - Dynamisme du département musiques actuelles
 - Montée en puissance des projets avec les publics empêchés
 - Projet d'établissement mis en place
 - Généralisation OAE avec 4 collèges sur les 5 du territoire
 - Mise en place séances danse parents-enfants et interventions danse en milieu scolaire
- C. Réseau Lecture Publique :
 - Succès ouverture 3^{ème} ludothèque à Cossé-le-Vivien
 - Résidences et accueils d'auteurs réguliers chaque année
 - Nouveaux services et partenariats (éducation aux médias et arts numériques)
- D. Amélioration de la cohérence de l'offre en matière d'éducation artistique et culturelle
 - Offre coordonnée pour scolaires cycles 1 à 3 / 3 services Pôle Culture + FAL (Spectacles en Chemin) + Embuscades : Réunions présentation saison communes + plaquette commune
 - Expérimentation coordination EAC Collégiens en cours / Partenariat Mayenne Culture
 - Etude harmonisation offre scolaires spectacles en cours / Pôle Culture Embuscades et FAL
 - Saison spectacles : ajout séances tout public Spectacles en chemin
 - Rôle médiatrice Pôle culture fondamental
 - Prise en charge transports séances ciné-enfants Atmosphères 53 / Vox Renazé
- E. Consolidation de la politique des publics pour une offre cohérente équilibrée et innovante
 - Nombreux partenariats transversaux avec les services du Pays de Craon (social, santé, jeunesse, sport...)
 - Projets participatifs innovants tous publics
- F. Placer la création artistique au cœur du projet culturel / levier de développement culturel du territoire / Développer le soutien à la création artistique
 - Vote d'une enveloppe financière Pôle Culture dédiée aux projets de résidence de création participatifs
 - Nombreux lieux investis : piscine, ferme, espaces publics...
 - Projets communs fédérateurs / Partenariats avec acteurs du territoire : Résidences partagées avec les Embuscades, Partenariat structuré Pôle culture / Festival des 37
 - Projet mêlant pratique professionnelle et amateur
 - Saison spectacle vivant : accueil d'artistes en création chaque saison
 - Lecture publique : accueil d'auteurs chaque année

Par ailleurs, le Pôle Culture a mené en interne une étude sur le schéma intercommunal de développement de la lecture publique en 2021 et 2022 qui ne figurait pas dans les objectifs du PCT 2019/2022 mais qui a été reconnue par les partenaires pour sa qualité.

Un fonds de concours pour l'aide à l'investissement pour les projets communaux concernant les bibliothèques a également été voté en novembre 2022.

□ **Quelques objectifs ne sont pas atteints :**

- A. L'installation du Pôle Culture dans un lieu unique au « 29 » : un projet d'installation de l'antenne solidarité du département dans ces locaux actuellement à l'étude ne permet pas d'envisager le déplacement du pôle comme prévu au 29 rue de la libération à Craon.
- B. Etablissement d'enseignements artistiques :
 - Consolidation ateliers théâtre à effectuer / pas d'évolution vers cursus théâtre
 - Lien avec théâtre amateur à créer
 - Projet de labellisation Conservatoire à Rayonnement Intercommunal encore à l'étude

□ **Cette évaluation a globalement mis en lumière :**

- A. Les multiples atouts de la politique culturelle
 - Une offre diversifiée, dynamique et de qualité
 - Un fort maillage territorial / décentralisation
 - Une volonté politique forte en faveur de la politique culturelle
 - Une culture accessible qui joue un rôle majeur pour l'inclusion et la socialisation
 - Une forte implication des bénévoles
 - Une montée en puissance du rôle du Pôle Culture, la transversalité de ses services et un fonctionnement de plus en plus efficace
 - De nombreux partenariats avec les acteurs culturels du territoire
 - Une reconnaissance avérée des partenaires institutionnels (Mayenne Culture et DRAC Pays-de-la-Loire) pour le projet culturel du Pays de Craon
- B. Les points à améliorer / marges de progression :
 - la méconnaissance des pratiques culturelles et artistiques amateurs du territoire et le manque de lien entre pratiques professionnelles et pratiques amateurs
 - le manque de moyens financiers pour le soutien à la création artistique
 - le manque de coordination entre les différents acteurs : dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle principalement mais également pour la programmation des événements
 - l'absence de diagnostic de territoire sur les pratiques amateurs, la nature des publics...
 - des différences de fonctionnement selon les anciennes communautés de communes
 - la visibilité et la communication des événements
 - l'absence d'un lieu adapté à la pratique de la danse
 - les difficultés de mobilité des publics pour accéder aux propositions en raison du large territoire

Compte tenu de la présentation de cette analyse / bilan du 1^{er} PCT, il est proposé, dans le cadre du maintien à budget constant, les objectifs suivants dans le cadre du prochain PCT 2023-2027 :

Renouvellement de 3 objectifs

I. **Objectif Projet Territoire : Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire**

Objectif PCT : Une Culture de proximité accessible pour tous les publics

- Mener un diagnostic / Etude des publics de la culture sur le territoire
- Proposer une offre culturelle de proximité, au plus près des habitants
- Renforcer l'accessibilité des propositions culturelles / Elargir les publics / Lutter contre les freins symboliques
- Mener des projets transversaux avec les services de la Communauté de communes du Pays de Craon
- Publics empêchés : Croiser et coordonner les différentes interventions des services culturels
- Améliorer la mobilité des publics pour accéder à l'offre culturelle
- Education artistique et culturelle : harmonisation offre / poursuivre des comités de coordination EAC niveau collège / favoriser implication des jeunes et des artistes / meilleure coordination des actions / optimisation des crédits Pass Culture (État) / création comités de coordination EAC niveau primaire / poursuite des dispositifs existants / Parcours pluridisciplinaires transversaux / intégration patrimoine et cinéma

- Accroître la fréquentation des propositions culturelles : complémentarité de l'offre culturelle et artistique professionnelle et amateur / Evaluation et optimisation supports communication
/ convivialité des lieux et propositions culturelles / complémentarité des calendriers de programmation / temps de disponibilité du public

II. **Objectif Projet Territoire** : Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité

Objectif PCT : Le soutien à la création artistique dans toutes les disciplines, levier de développement culturel

- Saison Spectacle vivant : accueil de 3 compagnies min. en résidence de création / répétitions
- Réflexion et rédaction d'une charte de l' « Accueil des artistes en création » : différents scénarii possibles et définition des conditions
- Etat des lieux / Répertoire des artistes professionnels sur le territoire dans tous les domaines artistiques
- Mise en place comité de réflexion sur le soutien à la création artistique avec programmateurs du territoire voire du département
- Définition de la politique d'accueil d'auteur(s) / illustrateurs et professionnels des médias et de l'audiovisuel par le réseau Lecture Publique
- Mise en place de résidences d'artistes mutualisées avec les acteurs culturels du territoire
- Appels à projets, commandes dans le cadre de projets spécifiques
- Ouverture aux arts visuels en lien avec les structures professionnelles du département et Mayenne Culture

III. **Objectifs Projet Territoire** : Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité

Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire

Objectif PCT : Poursuite réflexion structuration EEA

- Réflexion autour de l'articulation des 3 sites EEA en lien avec projet d'établissement et cursus
- Réflexion sur l'accessibilité (mobilité, politique tarifaire, communication...)
- Poursuite réflexion labellisation C.R.I. (Conservatoire à Rayonnement Intercommunal) / Etude d'impacts
- Réflexion élargissement enseignements artistiques
- Elaboration nouveau Projet d'établissement (2024) : 3 socles
 - Cursus interdisciplinaire (musique, mouvement, arts de la scène)
 - Pratique collective
 - Parcours du spectateur

Quatre nouveaux objectifs

I. **Objectifs Projet Territoire** : Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité /

Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire

Objectif PCT : Finalisation et mise en œuvre schéma intercommunal de développement de la Lecture publique

- Mener une étude pour aboutir à la définition du schéma intercommunal de développement de la lecture publique du territoire : Appropriation des enjeux actuels / Objectifs réseau / Rôle des 3 médiathèques / ludothèques et des bibliothèques / Rôle et missions des bénévoles / Mobilité du livre et du public / Définition et adaptation des moyens
- Développement éducation médias / arts numériques
- Etude d'opportunité / projet informatisation mutualisée BDM
- Contrat Territoire Lecture (DRAC) : Etude d'opportunité

II. **Objectif Projet Territoire** : Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité

Objectif PCT : Des bâtiments adaptés aux mutations du territoire

- Réseau Lecture Publique :
 - Redéfinition des besoins médiathèques Craon et Renazé
 - Réalisation des travaux de rénovation et extension
- Question du futur emplacement Pôle Culture

III. **Objectif Projet de territoire** : Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire

Objectif PCT : La culture au cœur des enjeux du développement territorial

- S'appuyer sur les ressources culturelles pour mettre en œuvre le programme d'actions en lien avec le dispositif « Petites Villes de Demain » sur les communes de Craon, Cossé-le-Vivien et Renazé
- Participer à la mise en valeur du réseau des derniers commerces grâce à la mise en place de partenariats
- Participer à la sensibilisation du public au développement d'une culture paysagère dans le cadre du « Plan paysage »
- Participer à la préservation de l'environnement (Amélioration des pratiques / Sensibilisation)
- Améliorer la mobilité du public pour un meilleur accès aux œuvres et à la pratique

IV. **Objectif Projet Territoire : Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité /**

Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire

Objectif PCT : Structurer le spectacle vivant sur le territoire

- Améliorer l'implication des communes pour la diffusion des spectacles de la saison sur le territoire :
- Améliorer la complémentarité des acteurs de la diffusion du spectacle vivant du territoire : festivals, associations, communes...
- Réflexion et mise en place d'un réseau de bénévoles

Le nouveau Projet Culturel de Territoire dans sa rédaction finale sera à nouveau soumis à l'approbation du conseil communautaire du lundi 3 juillet 2023.

Considérant la proposition de la commission culture en date du 21 mars 2023 et du comité de pilotage PCT 2023-2027 en date du 31 mars 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 02/05/2023,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (45 votants) :**

- ⇒ **APPROUVE** les objectifs du Projet Culturel de Territoire tels que présentés ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le vice-président à signer tout document y afférent.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22/05/2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230509-DELIB20230559-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2023

Affichage : 23/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

